

**Appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation du domaine public portuaire,  
pour l'exercice d'une activité de transformation de produits de la mer :  
Construction d'un bâtiment destinée au stockage des différents emballages et  
archives, création d'un parking pour ses salariés**

-----

**AVIS DE PUBLICITE**

## **SECTION I – DENOMINATION ET ADRESSE DE L'AUTORITE COMPETENTE :**

Société d'Exploitation des Ports du Détroit (SEPD), 24 Boulevard des Alliés, 62100 Calais ; Tél. : 03.21.46.29.00.

La SEPD est titulaire d'un contrat de délégation de service public portant sur le port de Boulogne-sur-Mer – Calais signé le 19 février 2015 avec la Région Haut-de-France.

## **SECTION II – OBJET DE LA PUBLICITE :**

La SCI AGROPALE a manifesté son intérêt auprès de la SEPD en vue d'occuper une dépendance du domaine public complémentaire située sur une emprise parcellaire d'environ 7 808 m<sup>2</sup> sur une partie de la parcelle cadastrée BI218 à Boulogne/Mer.

Un appel à manifestation a déjà été publié du 26 mars 2021 et portait sur une demande d'autorisation d'occupation temporaire constitutive de droits réels d'une durée de 50 ans pour une parcelle de terre-plein de d'environ 2 750 m<sup>2</sup> sur une partie de la parcelle cadastrée BI218 à Boulogne/Mer pour y implanter une construction d'une surface au sol de 987 m<sup>2</sup> directement liée à l'activité de l'exploitant et destinée au stockage des différents emballages et archives de la société OCEANS DELICES.

Elle est actuellement titulaire d'une convention d'occupation constitutive de droits réels à échéance du 31 décembre 2058 pour la parcelle cadastrée BI 193 d'une surface de 9170 m<sup>2</sup>, identifiée ilot 37 parcelle 2, où est implanté son bâtiment actuel d'une surface au sol de 3571m<sup>2</sup> exploité par la société OCEAN DELICES.

Elle envisage également de construire sur son emprise parcellaire actuelle une extension d'une surface au sol de 1 051 m<sup>2</sup>.

Son projet a donc été modifié et elle sollicite à présent l'attribution d'une emprise complémentaire de 7 808 m<sup>2</sup>, pour y construire son extension ainsi qu'un parking pour les salariés de l'exploitant.

Afin de mener à bien ce projet, elle sollicite une autorisation d'occupation globale portant sur l'ensemble parcellaire précité d'une contenance globale de 16 978 m<sup>2</sup> d'une durée de 50 ans justifiée par l'amortissement comptable des investissements liés aux travaux d'extension formant un ensemble immobilier indissociable.

Par le présent avis de publicité, portant « appel à manifestation d'intérêt », la SEPD entend s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente portant sur la parcelle susvisée, et relative à la délivrance du titre projeté, par application de l'article L. 2122--1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) dans sa rédaction issue de l'Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

## **SECTION III – CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PROJETEE :**

1) AOT

- Objet de l'autorisation : autorisation conventionnelle d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels portant sur une parcelle non bâtie située sur le port de Boulogne-sur-Mer, d'une superficie d'environ 16 978 m<sup>2</sup> en vue d'y construire l'extension de son bâtiment destiné au

stockage des différents emballages et archives de la société OCEAN DELICES, un parking pour ses salariés et l'extension du bâtiment principal.

- Durée de l'autorisation : 50 ans justifiée par un amortissement comptable de la même durée des investissements liés au contrat.

- Montant prévisionnel de la redevance annuelle : 61 785,38 EUR € HT hors taxe, conformément au barème des tarifs publics en vigueur valeur 2021.

- Montant prévisionnel des investissements envisagés d'un montant total de 2 451 210 EUROS Hors Taxe dont 2 174 500 EUROS Hors Taxe pour le bâtiment, étant ici entendu que les droits réels ne portent que sur le bâtiment.

- Octroi de droits réels : oui.

- Lieu d'exécution : Boulogne-sur-Mer

- Date prévisionnelle de signature de l'autorisation : 01/03/2022.

#### **SECTION IV - MODALITES DE REPONSE AU PRESENT AVIS :**

· Coordonnées de l'autorité compétente pour, le cas échéant, recevoir la manifestation d'intérêt

et toute demande relative au présent avis : Société d'exploitation des ports du détroit (SEPD),

24 Boulevard des Alliés, 62100 Calais. Tél. : 03.21.46.29.00.

· Date limite pour manifester son intérêt : **lundi 6 décembre 2021 – 16h00**

#### **SECTION V - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :**

· Nom et adresse de l'opérateur économique en faveur duquel les autorisations seront délivrées en l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente : la société AGROPALE représentée par Monsieur Alain DUCAMP, actuel gérant, de la Société Civile Immobilière, dont le siège est à SAINT-MARTIN BOULOGNE (62280), 74 rue des Canadiens, immatriculée sous le numéro de SIREN 508 553 856 au Greffe du Tribunal de Commerce de BOULOGNE/MER (62200).

· Date de publication du présent avis : 19/11/2021